

A26 - Conforter le tourisme dans son rôle structurant de l'aménagement et de la solidarité avec les territoires du Département

Pour conforter ce rôle structurant, un développement identitaire, équilibré et synergique du territoire départemental sera soutenu en affirmant le rôle du tourisme dans les projets territoriaux et les procédures d'accompagnement des collectivités, et en capitalisant sur les « destinations touristiques » infra départementales.

Dans ce cadre, le Département articulera son action en direction des territoires en lien avec leurs représentants. Parallèlement, il conduira une action volontariste et partenariale très marquée sous forme de soutien au développement des équipements structurants et sites touristiques majeurs du territoire départemental, mais également d'investissement en tant que maître d'ouvrage direct, membre de syndicats mixtes d'aménagement (SMIX) ou de structures à vocation culturelle et touristique (EPCC de la Saline).

Le mode d'intervention du Conseil général vis-à-vis des différents territoires touristiques devra pour chacun d'entre eux être spécifique pour les transformer en véritables destinations touristiques. Cela nécessitera au cas par cas avec les acteurs concernés, en particulier les collectivités locales et/ou leurs groupements, de définir les destinations touristiques structurantes et leur mode de valorisation dans l'offre touristique départementale.

A ce titre, cinq destinations touristiques infra-départementales ont pu être identifiées :

- Grand Besançon – Loue/Lison,
- Pays de Montbéliard,
- Haut-Doubs,
- Doubs Central,
- Pays Horloger.

Pour chacune de ces destinations, les interventions consisteront à :

- intégrer le volet touristique dans les politiques sectorielles et territoriales du Conseil général,
- développer un partenariat Département/destination en innovant tant sur la forme que sur le périmètre des partenariats (mode de co-responsabilité / co-production / co-management et logique de projet intégré),
- confier à chaque destination une véritable fonction de relais vis-à-vis de l'offre globale départementale,
- favoriser la promotion, l'animation, l'assemblage et la mise en produit et en marché en mutualisant les moyens mis en œuvre pour transformer la « juxtaposition » des territoires en « combinaison » de territoires géotouristiques pertinents.

Le soutien à l'investissement du Conseil général se fera par :

- le Fonds d'Investissement Touristique (FIT) avec une mise à jour des sites retenus,
- les aides traditionnelles à vocation touristique,
- les dotations territoriales,
- les participations aux SMIX ou établissements publics de coopération culturelle (EPCC).

Doubs 2017 apportera des réponses directes (appui technique des services, soutien financier) et/ou indirectes (interventions ciblées de Développement 25, de l'EPF, de la SEM

patrimoniales...) adaptées en fonction des enjeux spécifiques de chaque territoire au travers de partenariats avec les EPCI compétents en matière d'action économique.

Parmi ces cinq destinations retenues, le Conseil général, en tant que propriétaire d'équipements (sites labellisés UNESCO) ou membre de syndicats (SMIX du Mont d'Or, SMIX de Nancray), devra soutenir son intervention sur deux destinations touristiques : Besançon-Loue / Lison et le secteur Métabief – Mont d'Or – 2 Lacs, afin de participer à la co-production et au co-management de ces destinations touristiques.

Sur Besançon-Loue / Lison

Les équipements culturels et patrimoniaux portés par le Conseil général (Pays de Courbet, la Saline d'Arc-et-Senans, le SMIX de Nancray, Fort Griffon) devront s'intégrer, au travers des partenariats avec les collectivités concernées et d'une action ciblée du CDT, à la promotion de cette destination touristique.

La mise en place de l'EPCC de la Saline, le partenariat avec Besançon et Salins-les-Bains constituent des bases solides et innovantes pour développer cette destination touristique.

Sur le Haut-Doubs

Aujourd'hui, le modèle économique de moyenne montagne doit évoluer afin de tenir compte à la fois :

- des nouvelles attentes de la population tant en terme de pratiques touristiques que d'hébergement,
- de l'évolution des conditions d'enneigement,

tout en travaillant sur les modes de portage locaux.

Depuis 2004, plusieurs actions fortes ont été réalisées tant au niveau des infrastructures (télésiège du Morond, portes d'entrées nordiques, mise en place d'un fonds financier dédié) que de la modernisation des hébergements (AZUREVA à Métabief, village Cap'vacances à Chapelle des Bois).

Toutefois, force est de constater que dans le secteur de la Communauté de communes du Mont d'Or et des 2 Lacs, des synergies dans l'action publique sont encore à développer pour faire face aux nouveaux enjeux. C'est pourquoi, dans ce secteur, après une évaluation du Fonds de Développement touristique Durable du Haut-Doubs (FDDHD), l'action du Conseil général devra porter simultanément sur plusieurs niveaux en amplifiant les démarches engagées depuis ces dernières années avec :

- les démarches de requalification durable de la station de Métabief et son positionnement en tant que cœur de station de moyenne montagne « Mont d'Or et 2 Lacs »,
- le choix du parti d'aménagement de la Voie verte et son passage prochain en phase opérationnelle,
- la recherche d'une ressource en eau complémentaire et durable, pour pallier les problèmes du secteur de Métabief,
- la recherche de synergie entre les tremplins de Chaux-Neuve et le site nordique de Prémanon afin de constituer un équipement sportif de haut-niveau à l'échelle de l'ensemble du Massif du Jura (cf. A40.O4).

Afin d'impulser l'ensemble de ces projets et de renforcer la cohérence à cette destination touristique construite sur le tourisme quatre saisons, l'action du Conseil général devra aussi porter sur les domaines suivants :

- participer activement à l'élaboration du contrat de station de la Communauté de communes du Mont d'Or et des 2 Lacs : ce contrat devra définir les différents projets à conduire ainsi que leur mode de financement et de fonctionnement,

- participer à la mise en place d'une gouvernance (Conseil général, Communauté de communes, communes, syndicats mixtes – Mont d'Or et 2 Lacs- Commissariat de Massif du Jura, chambres consulaires, acteurs économiques locaux) du secteur touristique « Métabief - Mont d'Or - 2 Lacs » tant pour la réalisation d'équipements que l'animation,
- améliorer la notoriété de ce site majeur que constitue le Château de Joux,
- coordonner les sites nordiques structurants et améliorer l'offre des domaines skiables,
- aménager les interfaces entre le lac Saint Point / Remoray et la Voie verte et les activités nautiques,
- soutenir financièrement et techniquement les opérations d'aménagement structurantes autour du concept de « tourisme durable quatre saisons ».

Objectifs à atteindre à court terme (2010-2012)

- Etablissement du partenariat avec les destinations touristiques et les EPCI
- Création par le CDT d'un cadre d'évaluation des retombées économiques pour chacune des destinations
- Participation à la finalisation du contrat de station et à la concrétisation des différents thèmes inscrits dans ce contrat

Objectifs à atteindre à moyen terme (jusqu'à 2014)

- Pour chacune des destinations, évaluation par le CDT des retombées économiques générées
- Poursuite de la concrétisation des différents thèmes inscrits au contrat de station et évaluation de la mise en œuvre de celui-ci

Repères pour une évaluation

- Exemples d'indicateurs de suivi
 - Constitution de cinq destinations touristiques : état d'avancement précis et quantifié de chacune d'elles
 - Evolution du dossier Haut-Doubs par rapport à la problématique posée
 - Investissements publics et privés engagés
- Exemples d'indicateurs de résultat
 - Retombées économiques générées
 - Evolution du chiffre d'affaires des retombées touristiques / à la retombée moyenne 2007/2008/2009 (à fournir par le CDT)

A27 - Rendre l'offre attractive et facile à consommer

L'accroissement de la performance touristique du Doubs constitue un défi majeur pour le Conseil général.

Aussi, afin d'y apporter une réponse concrète, le Département souhaite poursuivre une politique active visant à qualifier l'offre touristique (hébergements et équipements), à la structurer (filières) en la développant et en la valorisant en termes d'aménagement et d'équipement.